

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA MANCHE**  
**COMMUNE DE ROMAGNY FONTENAY**

Nombre de membres en  
exercice : 26

**Séance du 06 Avril 2017**

Présents : 19  
Représentés : 5  
Absents : 2  
Votants : 24

Présents : A BOUILLAUT, C DESLANDES, J PERRIER, S DESGUE, MM CHEMIN, R PINSON, A CHAREYRE, T ARMAND, M BAUGE, J BOUTELOUP, M BRETONNIER, R GAUCHER, S GAUTIER, Christelle GONTIER, JL HERBERT, F HESLOUIS, F LECHAPLAIN, A LEROY, Y LOYAUD

Représentés :

- Serge Deslandes a donné procuration à Charline DESLANDES
- Stéphanie GASSION a donné procuration à Marie BAUGE
- Maurice LAIR a donné procuration à Jean-Louis HERBERT
- Thierry LAURENCEAU a donné procuration à Serge DESGUE
- Marie Josèphe LEBASCLE a donné procuration à Régis GAUCHER

Date de Convocation :  
30/03/2017

Absents excusés : Jean-Luc DUDOIGT

Absents : Sylvie LEFRANCOIS

Secrétaire de séance : Marie-Madeleine CHEMIN

**I Lecture du Procès-verbal du 16 Mars 2017**

Le Procès-verbal du 16-03-2017 a été lu par la secrétaire.  
Il a été adopté à l'unanimité.

**I Vote des trois taxes**

La Communauté d'Agglomération du Mont Saint Michel Normandie a demandé à la commune de Romagny Fontenay d'augmenter ces 3 taxes pour permettre la baisse des taux au niveau de la Communauté. Le principe de neutralité fiscale étant ainsi respecté, cela n'engendre aucune incidence sur les feuilles d'imposition du contribuable.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide** que les taux des 3 taxes soient les suivants :

- Taxe d'habitation, un taux de 9.37% (auparavant 4.68%)
- Taxe foncière bâti, un taux de 21.48% (auparavant 16.79%)
- Taxe foncière non bâti, un taux de 28.82% (auparavant 17.92%)

**Les taux sont acceptés à l'unanimité**

**II Vote des Budgets 2017**

Monsieur QUINIOU a présenté tous les budgets.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- D'accepter le budget primitif 2017 de la Commune :

Fonctionnement Dépenses et Recettes : 2230382€

Investissement Dépenses et Recettes : 1980628€

- D'accepter le budget primitif 2017 de l'Assainissement collectif  
Fonctionnement Dépenses et Recettes : 137183€  
Investissement Dépenses et Recettes : 130386€
- D'accepter le budget primitif 2017 du Lotissement La Source  
Fonctionnement Dépenses et Recettes : 355458€  
Investissement Dépenses et Recettes : 355453€
- D'accepter le budget primitif 2017 du Lotissement Turmel.  
Fonctionnement Dépenses et Recettes : 39885€  
Investissement Dépenses et Recettes : 39880€  
Ce budget va être clôturé en 2017. La dernière parcelle va être vendue. Il ne reste plus de terrain à vendre en lotissement sur la commune déléguée de FONTENAY.

Tels qu'ils ont été présentés, et travaillés en commission finances, tous les budgets ont été acceptés à l'unanimité.

### III Commerce Multiservice de ROMAGNY

Le commerce de Boulangerie a été mis en vente par Mr Mme BASSARD.

Mr et Mme GERMAIN sont intéressés par le fonds.

Un compromis de vente devait être signé le 06 avril. Monsieur GERMAIN ayant eu un problème de santé, la signature est reportée à une date ultérieure

### IV Questions diverses

- Le Marché concernant le logement attenant au commerce de Fontenay a été annulé. Un nouveau projet est en cours avec une nouvelle configuration.
- Les travaux du champ Saint Denis sont en cours de réalisation avec la pose des mâts et des bordures
- Sécurisation devant l'école et la salle de convivialité. Suite à la commission d'appel d'offre 14 mars 2017, l'entreprise Mongodin a été retenue pour un montant de 93965.50€ HT soit 112758.60€ TTC
- Effacement des réseaux dans le Bourg de Fontenay. Les Réunions de chantier ont lieu tous les jeudis à 11h.
- 

Fait à Romagny Fontenay

Le 11 mai 2017

Le Maire

A BOUILLAULT



*[Handwritten signature]*